RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

C C Lyonnaise de Banque

CIC BRIGNOLES
327 AVENUE SAINT JEAN 83170 BRIGNOLES
☎ [redacted] FAX [redacted] ✉ 18075@cic.fr BIC : [redacted]

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :
CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC BRIGNOLES 327 AVENUE SAINT JEAN 83170 BRIGNOLES
déclare et atteste avoir reçu la somme de 6 300 €.
M ANSARI Mohamed, gérant de la société A & M TRANSPORTS EN FORMATION , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe RN 7 DOMACCORD LE GRAND CEDRE ANCIEN CHEMIN DE TOURVES 83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	ANSARI Mohamed [redacted]
Nombre de parts	630
Montant versé	6 300 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :
- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 20 juin 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)
[redacted]

JST06

Vanessa MONIN
Chargée d'[redacted]
[redacted]